

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ ICM LIFE SA

2019



SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5	4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
	A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6		A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32
	B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34
	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10		C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	35
	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10		D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	35
	E. AUTRES INFORMATIONS	10			
2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11	5	GESTION DU CAPITAL	37
	A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12		A. FONDS PROPRES	38
	B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14		B. SCR ET MCR	40
	C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15		C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18		D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	41
	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19		E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
	F. FONCTION ACTUARIELLE	20			
	G. SOUS-TRAITANCE	21			
	H. AUTRES INFORMATIONS	21			
3	PROFIL DE RISQUE	23	6	ANNEXES	43
	A. INTRODUCTION	24			
	B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24			
	C. RISQUE DE MARCHÉ	25			
	D. RISQUE DE CRÉDIT	27			
	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28			
	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29			
	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTES	30			
	H. AUTRES INFORMATIONS	30			

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL

LIFE SA

2 0 1 9

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) SA, ci-après dénommée ICM LIFE SA, établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet d'ICM LIFE SA : <https://www.icmlife.com/fr/>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PPE : Provision pour participation aux excédents

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) Life SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société International Crédit Mutuel Life SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par le directeur délégué à la gestion journalière.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants de l'exercice

Évènement postérieur à la clôture : pandémie COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie.

Les différents États membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Les premières priorités d'ICM LIFE SA sont de protéger l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible, et d'apporter le nécessaire soutien à ses clients en assurant la continuité de son activité et de ses missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

À ce stade, les impacts financiers pour ICM LIFE SA de cette situation en tous points exceptionnelle ne sauraient être appréhendés avec précision et nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Cette crise a conduit tout d'abord à l'effondrement des marchés actions. L'indice Euro Stoxx 50 a ainsi chuté de près de 40 % en un mois seulement.

Au-delà des impacts liés à l'évolution des marchés financiers, cette pandémie est susceptible de se matérialiser par des pertes techniques sur les portefeuilles de contrats, notamment au titre des risques décès et incapacité. La réassurance de ces risques atténuera par contre l'effet sur le résultat net de la société.

Les actifs financiers de la société sont pour l'essentiel relatifs à des engagements d'assurance-vie exprimés en unités de compte (77 % des placements). Pour ces supports UC, l'effet de la baisse actuelle des marchés sur le résultat se limite à une baisse des prélèvements sur les contrats.

Concernant ses fonds en euros, la société dispose de provisions pour participations aux excédents représentant 9 % des provisions mathématiques. Ceci devrait lui permettre, eu égard à son exposition au marché actions, de préserver son résultat si d'éventuelles dépréciations de titres devaient affecter ses revenus financiers.

Enfin, concernant son portefeuille d'assurance des emprunteurs, la société est réassurée en quote-part ce qui circonscrit l'éventualité de pertes techniques liées à une inflation du nombre de décès.

La direction continue par ailleurs à suivre l'évolution de la situation au plus près afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

Un environnement de taux d'intérêts durablement bas

L'annonce en juin 2019 de la poursuite de la politique de *quantitative easing* engagée par la BCE s'est matérialisée par une nouvelle baisse des taux, sur l'ensemble des maturités.

Au-delà des niveaux de taux inédits constatés au second semestre 2019, un changement de perspective et un consensus semblent se dégager sur le maintien durable de cette situation.

Cet environnement affecte la rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance-vie. En assurance-vie, la stratégie d'ICM LIFE SA visant une meilleure diversification de l'épargne financière de ses assurés vers les supports en unités de compte, à la fois sur la collecte, mais aussi sur l'encours, a été maintenue en 2019.

Dans ce contexte, la politique de taux servis continue de traduire la volonté d'assurer un équilibre entre la correcte rémunération des contrats et la préservation des capacités distributrices pour les exercices futurs. Les taux servis au titre de l'exercice 2019 sont ainsi en diminution d'environ 0,20 %, pour atteindre en moyenne 1,13 %.

Baisse du taux global d'imposition des sociétés

L'année 2019 a vu le taux d'IRC (Impôt sur le Revenu des Collectivités) baisser pour la troisième année consécutive. Cette diminution s'inscrit dans la tendance actuelle observée en Europe. Ainsi, le taux global d'imposition (IRC + ICC – Impôt Commercial Communal) s'établit en 2019 à 24,94 % pour une entité située à Luxembourg dont le revenu imposable dépasse 200 000 euros (contre 26,01 % en 2018 et 27,08 % en 2017).

Activité et perspectives

ICM LIFE SA développe et gère une gamme de contrats d'assurance-vie destinée à une clientèle patrimoniale, résidant principalement en Belgique et en France. Elle propose également un contrat d'assurance des emprunteurs pour une clientèle résidente.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 de la société diminue fortement (- 96,4 %). L'activité en assurance-vie a été limitée sur le marché français, dans l'attente du déploiement d'une nouvelle offre en unités de compte. Le fort ralentissement de l'activité sur le marché belge a également pesé sur la collecte.

Le résultat net de la société s'élève à 598 milliers d'euros en 2019, contre 522 milliers d'euros en 2018, soit une hausse de 14,6 %.

ICM LIFE SA a pour objectif de développer en 2020 une nouvelle offre d'assurance-vie individuelle sur le marché français, destinée aux clients patrimoniaux et aux clients de Banque Privée du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Profil de risque

Du fait de ses activités, la société est exposée aux risques de marché et de souscription d'assurance-vie. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques. En 2019, le risque de baisse des taux s'est matérialisé avec des taux de maturité élevée négatifs.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ICM LIFE SA s'établit à 609 % au 31 décembre 2019, contre 773 % au 31 décembre 2018.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 32 502 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 5 339 milliers d'euros.

Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

Les activités de la société étant bien diversifiées, le SCR bénéficie d'un effet diversification estimé à 1 492 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et au SCR de souscription vie.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1. Informations juridiques	6	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	7	E. AUTRES INFORMATIONS	10
3. Activité de la société	8		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	8		
2. Analyse de la performance de souscription	9		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée International Crédit Mutuel Life SA est une société d'assurance-vie luxembourgeoise, disposant des agréments pour les branches I, II, III, VI et VII, telles que prévues à l'annexe II de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Son siège social est situé au 9 Boulevard Prince Henri – L-1724 Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires, en normes luxembourgeoises (LUXGAAP), sont établis dans le respect des règles édictées notamment par la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ICM LIFE SA est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances – CAA (Commissariat aux Assurances, 7 Boulevard Joseph II – L-1840 Luxembourg).

b. Auditeur externe de l'entreprise

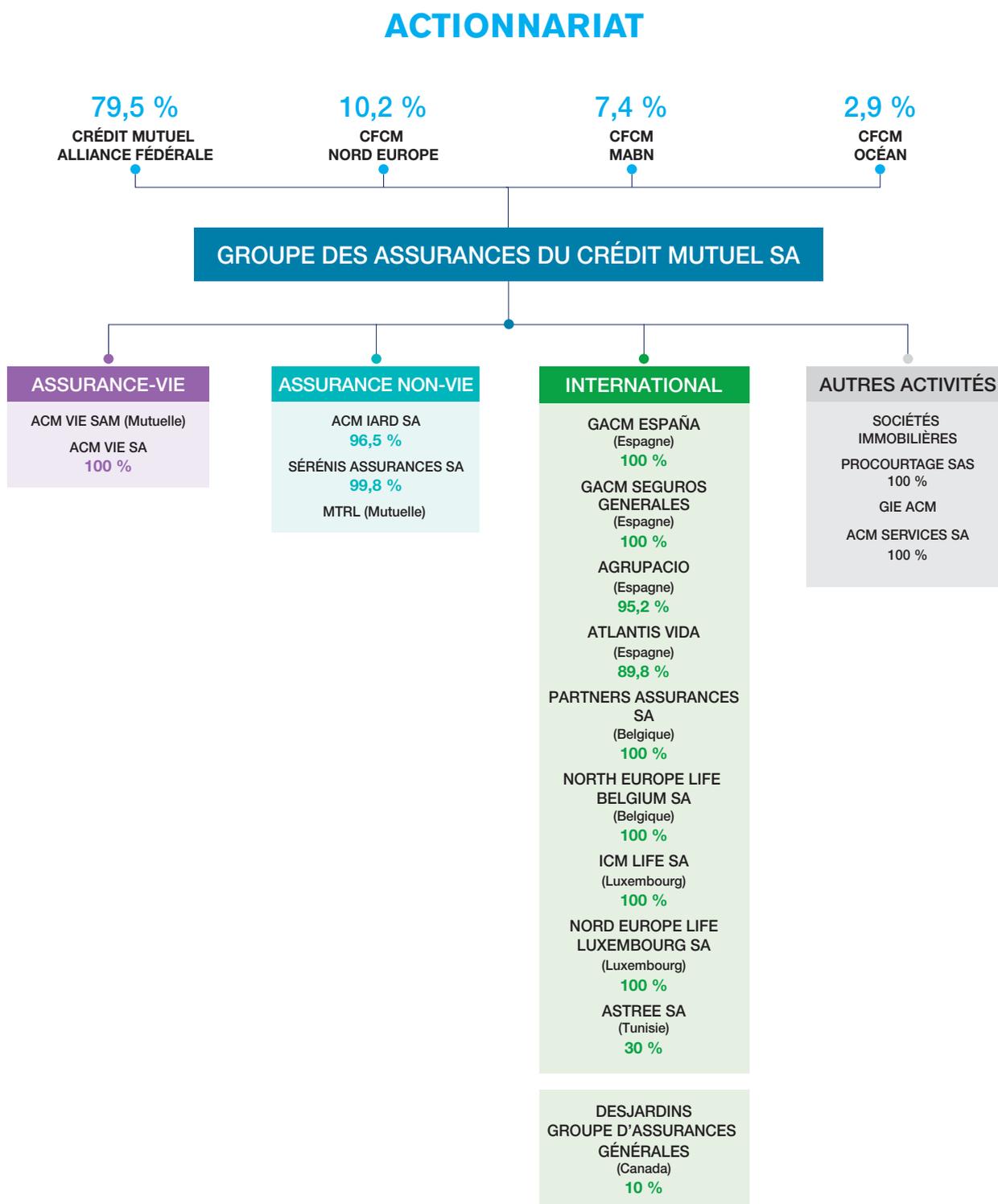
ICM LIFE SA est dotée d'un réviseur, le cabinet Mazars Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt – L-2530 Luxembourg.

2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

a. Actionnariat

ICM LIFE SA est détenue à 99,99 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ayant son siège en France au 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg. Le deuxième actionnaire étant la société ACM VIE SA, ayant son siège en France au 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel



Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ci-après dénommé GACM SA) est une société *holding* d'assurance qui consolide la société ICM LIFE SA, ainsi que notamment les entités suivantes :

Entités de droit français :

- les sociétés d'assurance-vie suivantes : ACM VIE SA et ACM VIE SAM ;
- les sociétés anonymes d'assurance IARD suivantes : ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA ;
- La MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité ;
- les sociétés immobilières suivantes : Foncière Masséna SA, Société Civile Immobilière ACM.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : Nord Europe Life Luxembourg SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

3. Activité de la société

ICM LIFE SA opère sous le régime de libre établissement au Luxembourg et sous le régime de la libre prestation de services (LPS), principalement en France et en Belgique.

ICM LIFE SA propose une gamme de contrats d'assurance-vie de type épargne, destinés à une clientèle patrimoniale et permettant à celle-ci d'investir dans différents supports d'investissements : fonds général en euros, supports en unités de compte, fonds externes et fonds internes dédiés d'assurance.

Elle appuie son développement sur l'expertise et la compétence des réseaux de Banque Privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, agissant en qualité d'intermédiaire.

La société distribue également un contrat d'assurance des emprunteurs de type Assurance Solde Restant Dû (ASRD) pour la clientèle luxembourgeoise du Groupe.

Sur l'exercice 2019, la société ICM LIFE SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance avec participation aux bénéfices (30) ;
- assurance indexée et en unités de compte (31) ;
- autres assurances-vie (32).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	407	74	250	731
Charges des sinistres brutes	2 645	44 526	0	47 171
Charges des autres provisions techniques brutes	- 4 276	- 5 199	97	- 9 378
Frais bruts	211	1 608	14	1 833

(en milliers d'euros)	31/12/2018			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	1 818	18 356	275	20 449
Charges des sinistres brutes	4 559	28 605	0	33 164
Charges des autres provisions techniques brutes	- 2 549	- 24 113	285	- 26 378
Frais bruts	290	1 655	0	1 942

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes émises brutes

ICM LIFE SA affiche à fin 2019 un chiffre d'affaires de 731 milliers d'euros, contre 20 449 milliers d'euros en 2018, soit une baisse de 96 %.

Cette baisse porte majoritairement sur les lignes d'activité « Assurance avec participation aux bénéficiaires » et « Assurance indexée et en unités de compte ». Elle s'explique principalement par la décision prise en 2019 de mettre en pause l'activité de distribution des contrats d'épargne de la société en France par les réseaux de Banque Privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en attendant le déploiement de la nouvelle offre d'assurance-vie en unités de compte (UC) sur le marché français, prévue en 2020.

Les primes émises brutes des autres lignes d'activité s'établissent à 250 milliers d'euros, en baisse de 9,1 %. Elles correspondent aux primes émises des contrats d'assurance des emprunteurs.

Charges des sinistres brutes

La charge des sinistres au titre des différents contrats d'assurance s'élève à 47 171 milliers d'euros, en hausse de 42 % par rapport à 2018 (33 164 milliers d'euros).

Frais bruts

Les frais bruts, avec un montant de 1 833 milliers d'euros, sont en baisse de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Au détail, les frais de gestion diminuent de 7,5 % et atteignent 1 580 milliers d'euros (1 709 milliers d'euros en 2018).

Les commissions versées sont en hausse de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 252 milliers d'euros en 2019. Cette tendance s'explique principalement par la bonne tenue des marchés financiers.

2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	731	20 449
Charges des sinistres nettes de frais de gestion	- 47 954	- 33 830
Charges des provisions techniques	9 378	26 378
Ajustements des ACAV nets	31 232	- 13 232
Solde de souscription	- 6 613	- 234
Produits nets des placements	8 017	1 477
Participation aux résultats	- 676	- 666
Solde financier	7 341	811
Solde des résultats financiers et de souscription	728	577
Frais de gestion et commissions	- 406	- 646
Autres produits et charges techniques	0	124
Solde de réassurance	- 63	17
Résultat technique net	259	72

Tableau établi sur la base des états financiers.

Les provisions techniques des produits d'assurance-vie s'élèvent à 296 645 milliers d'euros, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Les fonds en euros représentent 16 % de ces provisions (- 1 point sur un an).

La collecte nette est négative et s'établit à - 47 473 milliers d'euros, une décollecte plus importante qu'en 2018 (- 13 665 milliers d'euros).

Le résultat net de la société s'établit à 598 milliers d'euros, contre 522 milliers d'euros en 2018, soit une augmentation de 15 %.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019						2018	Évolution 2019/2018
	Obligations souveraines	Actions et FCP	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	2 060	999	4	0	- 633	2 430	2 275	6,8 %
Plus et moins-values	- 391	6 549	0	0	38	6 196	- 196	N/A
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	
■ dotations	0	0	0	0	0	0		
■ reprises	0	0	0	0	0	0		
PRODUITS FINANCIERS (EN EUROS)	1 669	7 549	4	0	- 595	8 626	2 079	315,0 %
Ajustements des ACAV	266	30 953	0	0	13	31 232	- 13 232	N/A
PRODUITS FINANCIERS TOTAUX	1 934	38 501	4	0	- 582	39 858	- 11 153	N/A

Les produits financiers nets de l'exercice 2019 s'élèvent à 39 858 milliers d'euros, contre - 11 153 milliers d'euros en 2018.

Les ajustements ACAV sont passés de - 13 232 milliers d'euros en 2018 à + 31 232 milliers d'euros en 2019.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
1. Structure de la gouvernance	12	1. Objectifs	18
2. Politique et pratiques de rémunération	13	2. Organisation générale	18
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	13	3. Description de la mise en place de la fonction conformité	18
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15	1. Indépendance	19
1. Gestion des risques	15	2. Objectivité	19
2. Organisation du système de gestion des risques	17	3. Fonctionnement du service	19
		4. Planification et organisation de l'activité	20
		5. Déroulement d'une mission	20
		F. FONCTION ACTUARIELLE	20
		G. SOUS-TRAITANCE	21
		H. AUTRES INFORMATIONS	21

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

La gouvernance d'ICM LIFE SA est assurée à différents niveaux :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration ;
- le directeur délégué à la gestion journalière ;
- les responsables des fonctions clés.

L'administration, la gestion et le contrôle d'ICM LIFE SA est conjointement attribué :

- au conseil d'administration, organe de supervision, délibérant qui exerce des attributions de contrôle et détermine les orientations de l'activité ;
- au directeur, organe exécutif responsable de la gestion opérationnelle de la société, également dédié à la gestion opérationnelle.

a. L'assemblée générale

Le principal actionnaire d'ICM LIFE SA est le GACM SA (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA), société anonyme à directoire et conseil de surveillance, qui détient toutes les actions sauf une seule, appartenant à ACM VIE SA.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre membres. Conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale en raison de leur compétence, de leur expérience et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du conseil.

Les administrateurs font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils sont soumis aux règles de compétence et d'honorabilité, et notamment aux règles de déontologie de la société et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision sur la gestion opérationnelle de la société. Il détermine les orientations de l'activité d'ICM LIFE SA et veille à leur mise en œuvre. Le conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le conseil d'administration est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative ;
- de la convocation des assemblées des actionnaires ;
- de l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ainsi que de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de la validation des rapports de fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la définition du système de gouvernance ;
- de la supervision et de l'approbation du *reporting* prudentiel Solvabilité II ;
- de la prise de connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de la Société, du Commissariat aux Assurances, du réviseur d'entreprises, et donc la prise des mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences ;
- de la représentation des intérêts d'ICM LIFE SA au sein du GACM SA.

Étant donné le nombre réduit d'administrateurs, le conseil d'administration n'a pas mis en place de comités spécialisés. Il se saisit lui-même des questions qui relèveraient de comités spécialisés tel un comité des risques.

En outre, conformément à l'article 52 de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, ICM LIFE SA a décidé de conférer les fonctions attribuées au comité d'audit à son conseil d'administration, dans son ensemble.

Les travaux effectués par le conseil réuni en comité d'audit sont :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels ;
- les recommandations sur les réviseurs d'entreprises proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- le suivi du respect de l'indépendance des réviseurs d'entreprises ;
- le suivi de la réalisation par les réviseurs d'entreprises de leur mission ;
- le suivi du *reporting* prudentiel effectué par les responsables des fonctions clés.

c. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le directeur délégué à la gestion journalière.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale de la société :
 - assurer la direction effective et la gestion journalière d'ICM LIFE SA, et représenter la société dans ses rapports avec les tiers,
 - piloter et coordonner les différents métiers et les activités d'ICM LIFE SA,
 - élaborer et présenter au conseil d'administration une synthèse de l'activité d'ICM LIFE SA et de tout projet d'opération significative,
 - fournir au conseil d'administration les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate d'ICM LIFE SA ;
- concernant le dispositif LCB-FT :
 - assurer le respect de la réglementation LCB-FT ;
- concernant la situation financière de la société :
 - élaborer et présenter au conseil d'administration la situation financière et la situation de trésorerie,
 - valider les états de *reporting* trimestriels et annuels de Solvabilité II ;
- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :
 - élaborer et proposer au conseil d'administration une définition du profil de risque de la société,
 - mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque d'ICM LIFE SA.

Le directeur délégué à la gestion journalière est assisté dans la gestion effective de ses missions par les salariés d'ICM LIFE SA, qui sont en mesure d'effectuer leurs tâches tout en veillant à une application permanente du principe des « quatre yeux », ainsi que par les équipes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dans le cadre d'une convention de sous-traitance.

d. Les responsables des fonctions clés

Conformément aux articles 71 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, ICM LIFE SA s'est dotée de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

En raison de sa taille, ICM LIFE SA sous-traite les fonctions clés gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité. La responsabilité des fonctions clés sous-traitées est assurée en interne par le directeur délégué à la gestion journalière (actuariat), par un administrateur (gestion des risques et conformité) ainsi que par le président du conseil d'administration (audit interne).

Les responsables des fonctions clés présentent au conseil d'administration, au moins une fois par an, un rapport sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire.

2. Politique et pratiques de rémunération

a. Le système de rémunération

Le système de rémunération d'ICM LIFE SA s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace, conforme à sa stratégie et qui respecte les intérêts à long terme de la société dans une perspective de croissance durable.

La politique de rémunération d'ICM LIFE SA n'est pas de nature à encourager des comportements risqués de la part de ses salariés. La prise de risque étant sans effet sur la rémunération, le salarié privilégiera la prudence, comportement valorisé par ICM LIFE SA et Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont l'action est inspirée des valeurs mutualistes.

b. La rémunération des administrateurs

L'assemblée générale est souveraine pour déterminer toute rémunération des administrateurs.

c. La rémunération du dirigeant délégué à la gestion journalière et des collaborateurs d'ICM LIFE SA

La rémunération du directeur délégué à la gestion journalière est validée par le conseil d'administration. Le directeur délégué à la gestion journalière a la charge de déterminer les rémunérations des collaborateurs, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance luxembourgeoises, ainsi que des pratiques du marché.

Le conseil d'administration exerce les fonctions du comité de rémunération.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Aucune transaction importante n'a été identifiée en 2019.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Conformément à la directive Solvabilité II, l'exigence de vérification de la compétence et de l'honorabilité s'applique aux personnes suivantes :

- celles qui dirigent effectivement la société :
 - les membres du conseil d'administration,
 - le directeur délégué à la gestion journalière ;
- les responsables des fonctions clés telles qu'elles sont définies dans le Mémoire de gouvernance de la société :
 - fonction audit interne,
 - fonction actuariat,
 - fonction conformité,
 - fonction gestion des risques.

L'honorabilité, la compétence et l'expérience des dirigeants sont appréciées conformément :

- aux mesures d'application de la directive Solvabilité II ;
- à la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- aux orientations EIOPA sur le système de gouvernance.

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la société.

Compétence et honorabilité des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Compétence

Pour évaluer la compétence des membres du conseil d'administration et la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du conseil, sont en particulier prises en compte leurs connaissances et leur expérience.

Les formations ultérieures auxquelles peuvent participer ses membres leur permettent d'actualiser leurs connaissances et de leur fournir ainsi des informations utiles à l'exercice de leurs missions d'orientation de l'activité et de détermination de la stratégie de la société.

Les administrateurs doivent disposer de connaissances relatives au marché sur lequel la société évolue ainsi qu'à la stratégie et au système de gouvernance de la société.

Honorabilité

Les administrateurs et leurs représentants au conseil d'administration font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils adhèrent au recueil de déontologie qu'ils promeuvent. Ils n'ont pas fait l'objet de condamnations qui les empêcheraient d'exercer leurs fonctions.

Compétence et honorabilité du directeur délégué à la gestion journalière

Le directeur délégué à la gestion journalière est nommé par le conseil d'administration qui veille à ce que ce dernier soit agréé auprès du Commissariat aux Assurances et possède l'honorabilité professionnelle, l'expérience et l'expertise adéquates pour exercer ses fonctions conformément à l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Compétence

Le conseil d'administration veille à ce que le directeur délégué à la gestion journalière dispose des qualifications, des connaissances et des expériences pertinentes pour exercer ses fonctions. Il dispose notamment des compétences dans les domaines suivants : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle, le cadre et les exigences réglementaires.

Honorabilité

Le directeur délégué à la gestion journalière fait preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Il adhère au recueil de déontologie qu'il promeut. Il n'a pas fait l'objet de condamnations qui l'empêcheraient d'exercer ses fonctions.

Compétence et honorabilité des responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés sont nommés par le conseil d'administration qui prend en considération leurs qualifications et expériences professionnelles pour évaluer leur aptitude à assumer la responsabilité de l'une des fonctions clés : audit interne, actuariat, conformité, gestion des risques.

Les mêmes exigences de compétence et d'honorabilité sont appliquées à la personne désignée au sein de la société en qualité de titulaire de la fonction clé sous-traitée.

Modalités d'examen de l'aptitude des dirigeants et des responsables des fonctions clés

Modalité d'évaluation par la société

Moment de l'évaluation

Les dirigeants et les titulaires de fonctions clés doivent répondre aux exigences d'expertise et d'honorabilité pendant toute la durée d'exercice de leurs fonctions.

L'évaluation est effectuée au moment de leur nomination. Toutefois, afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables des fonctions clés, une nouvelle évaluation peut être réalisée si des faits nouveaux ou des circonstances la justifient.

Procédure d'évaluation

Les membres du conseil d'administration

L'évaluation des administrateurs est faite par l'assemblée générale préalablement à leur nomination.

L'examen de leurs compétences se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un *curriculum vitae* et l'examen de leur honorabilité est réalisé notamment au regard d'un extrait de casier judiciaire et d'une déclaration de non-condamnation.

En cas de modification de la composition du conseil d'administration, le conseil veille à la présence des différentes compétences requises et apportées de manière complémentaire par chaque membre (3.1.1.).

Le directeur délégué à la gestion journalière

L'évaluation du directeur délégué à la gestion journalière est faite par le conseil d'administration de la société au moment de sa nomination. Cet examen se fonde sur son parcours professionnel décrit dans un *curriculum vitae*, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation, conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Les responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés communs au GACM SA et à la société sont nommés par le conseil d'administration du GACM SA qui examine leurs compétences et honorabilité sur la base de leur *curriculum vitae*, leur extrait de casier judiciaire et leur déclaration de non-condamnation.

L'expertise et l'honorabilité des responsables de fonctions clés nommés spécifiquement pour ICM LIFE SA sont examinés par le conseil d'administration de la société.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger (par exemple, ne pas descendre en dessous d'un certain niveau de solvabilité), qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ces risques techniques dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le service *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment ICM LIFE SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptés et fiables.

La gestion de la qualité des données d'ICM LIFE SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données est ainsi créé, géré et contrôlé dans le système d'information d'ICM LIFE SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, ICM LIFE SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402, et hébergé sur l'infrastructure de la Banque du Luxembourg ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

ICM LIFE SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction clé conformité de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

L'identification des risques opérationnels s'opère *via* un processus commun à toutes les entités du Groupe des Assurance du Crédit Mutuel. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié et piloté par une fonction centrale au niveau du Groupe des Assurance du Crédit Mutuel. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurance du Crédit Mutuel, sert à la construction de bases historiques de pertes et permet une quantification précise de l'exposition aux risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du Groupe des Assurance du Crédit Mutuel qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Une cartographie des risques permet d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

À ce titre, un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ou Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA) a été formalisé en cas de survenance d'un événement majeur. La formalisation de ce plan consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Organisation

La fonction clé gestion des risques pilote le dispositif ORSA. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions.

Elle fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous l'impulsion de la fonction clé gestion des risques.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration d'ICM LIFE SA qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels est exposée la société.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scénarios de crise envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ou pour la société. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA ;

- des scénarios dits de *reverse stress* pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'Autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe des Assurance du Crédit Mutuel auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration ainsi qu'à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction clé gestion des risques.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre l'ensemble de ses activités.

1. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

2. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne d'ICM LIFE SA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

L'une des missions du Contrôle Interne consiste à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des collaborateurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le responsable du Contrôle Interne veille à la cohérence du dispositif en vigueur au sein de la compagnie et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de cette mission, il contribue à renforcer le rôle des collaborateurs dans leur prise de décision et dans le suivi de leurs activités. Il peut apporter son concours à des services opérationnels pour les aider à mettre en place un dispositif adéquat et calibré à leurs activités.

Ce dispositif repose essentiellement sur :

- une séparation des tâches ;
- le principe des « quatre yeux ». Les opérations significatives font l'objet d'un double examen, elles font intervenir systématiquement deux collaborateurs.

Il est conforté en cela par le système de délégation de pouvoirs qui assure l'homogénéité et la conformité du processus de décision mis en place.

Dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les opérations les plus sensibles ainsi que toutes nouvelles souscriptions de contrat d'assurance-vie de type épargne doivent être validées par le comité d'acceptation.

Un *reporting* annuel des travaux relatifs au contrôle interne est présenté annuellement au conseil d'administration de la compagnie.

3. Description de la mise en place de la fonction conformité

La fonction conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent.

Elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la fonction conformité sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

Ces travaux de conformité sont menés dans le respect des exigences propres à l'entité, mais aussi des orientations de sa société mère, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Son ambition s'inscrit dans celle du GACM SA de déployer, au niveau de chacune des filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, un socle cohérent de diligences de conformité.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la fonction conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des éditions ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier d'un dispositif permettant l'efficace identification des bénéficiaires en vue du règlement des capitaux dus.

Si la fonction conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle de l'entreprise.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la fonction conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Également, elle travaille en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit, le responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le service sécurité financière du GACM SA, en charge de la mise en œuvre d'un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Reporting

Le responsable de la fonction conformité rend compte auprès du conseil d'administration d'ICM LIFE SA, qui apprécie annuellement le bilan des actions de la fonction conformité ainsi que le plan d'action proposé.

Pour 2020, la fonction conformité demeurera mobilisée pour une parfaite intégration des exigences du règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel¹.

Les travaux de transposition de la 5^e directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme seront menés en collaboration avec la sécurité financière du GACM SA.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Au regard du principe de proportionnalité, ICM LIFE SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée. Par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, la fonction clé audit interne d'ICM LIFE SA fait appel à des moyens externes à la compagnie en privilégiant le recours au service d'audit interne du GACM SA. Lorsque les travaux sont réalisés par les équipes de la maison mère, la politique d'audit du GACM SA trouve à s'appliquer. La fonction clé audit d'ICM LIFE SA coordonne et supervise les travaux menés.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le responsable du service d'audit interne de la maison mère rend compte au titulaire de la fonction clé d'ICM LIFE SA.

La fonction clé audit d'ICM LIFE SA communique à la direction effective d'ICM LIFE SA à tout moment et au moins une fois par an au conseil d'administration d'ICM LIFE SA le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre d'ICM LIFE SA à destination du conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction peut également informer directement le Commissariat aux Assurances, après avoir préalablement informé le conseil d'administration de cette démarche.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et qui s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification et organisation de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA, dont ICM LIFE SA, ainsi que de leurs développements attendus. La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, la fonction clé audit d'ICM LIFE SA et le contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à la direction d'ICM LIFE SA et à la fonction clé audit interne en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la direction.

ICM LIFE SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle d'ICM LIFE SA est définie dans la politique de la fonction actuarielle de la société, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Très peu d'activités sont externalisées auprès de prestataires externes au groupe d'appartenance d'ICM LIFE SA.

Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par ICM LIFE SA elle-même ou par des entités ou services du GACM SA ou de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sont sous-traitées à ACM VIE SA, société d'assurance-vie du GACM SA :

- les fonctions clés actuariat, gestion des risques et audit interne (cf. Titre V), ainsi que l'ensemble des travaux qui entrent dans le cadre des piliers 1 et 3 de la directive Solvabilité II.

On signalera qu'à effet du 22 novembre 2019 et sous condition suspensive de l'absence d'opposition du Commissariat aux Assurances, ICM LIFE SA a également choisi de sous-traiter à ACM VIE SA la fonction clé conformité. L'étroitesse des relations préexistantes et la collaboration active déjà acquise garantissent la bonne poursuite et qualité des travaux ;

- la gestion des portefeuilles des actifs représentatifs des fonds propres, des provisions techniques en euros et des OPCVM représentatifs des contrats en unités de compte adossés à des fonds externes ;
- la comptabilité technique et le contrôle de gestion ;
- les études actuarielles ;
- la gestion de la réassurance.

Le système d'information ainsi que l'infrastructure informatique (postes, imprimantes, serveurs) sont sous-traités auprès des filiales informatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale basées au Luxembourg et en France.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE



A. INTRODUCTION	24	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28
		1. Description des principaux risques	28
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24	2. Exposition au risque	28
1. Description des principaux risques	24	3. Gestion du risque	28
2. Exposition au risque	24	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29
3. Gestion du risque	25	1. Description des principaux risques	29
4. Analyse de sensibilité au risque	25	2. Exposition aux risques	29
C. RISQUE DE MARCHÉ	25	3. Gestion des risques	29
1. Description des principaux risques	25	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30
2. Exposition au risque	26	1. Description des principaux risques	30
3. Gestion du risque	26	2. Exposition aux risques	30
4. Analyse de sensibilité au risque	26	3. Gestion des risques	30
D. RISQUE DE CRÉDIT	27	H. AUTRES INFORMATIONS	30
1. Description des principaux risques	27		
2. Exposition au risque	27		
3. Gestion du risque	27		
4. Analyse de sensibilité au risque	27		

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2019, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR de marché	3 015
SCR de contrepartie	351
SCR de souscription vie	3 019
Effets de diversification	- 1 492
BSCR	4 893
SCR opérationnel	446
Ajustement pour impôts	0
SCR FINAL	5 339

Le risque de marché et le risque de souscription vie sont les risques prépondérants de la société.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance-vie.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de perte financière liée à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose des produits d'assurance-vie à une clientèle patrimoniale et des contrats d'assurance emprunteurs.

SCR

Le SCR de souscription vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR mortalité	258
SCR longévité	100
SCR incapacité/invalidité	-
SCR rachat	778
SCR frais	2 440
SCR révision	-
SCR catastrophe	66
SCR de souscription vie	3 019

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de frais, de rachats et de mortalité.

b. Évolution du risque

Aucune évolution majeure n'a eu lieu durant l'année 2019.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

Risque de mortalité, longévité

Ces risques sont acceptés par la société.

Toutefois, les risques sur l'assurance emprunteurs sont maîtrisés via un programme de réassurance.

Risque de rachat

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important.

La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été dotée l'an dernier. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment et d'indicateurs opérationnels.

Le portefeuille d'épargne de la société fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants (chiffre d'affaires, décès, rachats).

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette en épargne.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque.

Dans ce cadre, une sensibilité à une baisse des rachats a été réalisée.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes de la société d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios Solvabilité II.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

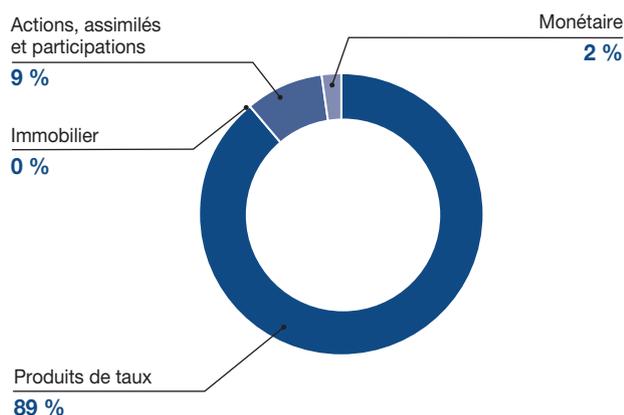
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions.

L'allocation d'actifs à fin 2019 en Valeur Nette Comptable (VNC) hors unité de compte est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 44 % du SCR global d'ICM LIFE SA. Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	424
SCR actions	1 497
SCR immobilier	-
SCR spread	1 394
SCR change	196
SCR concentration	-
SCR de marché	3 015

Les principaux risques de marché sont les risques de *spread*, d'actions et de taux.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2019, la part du monétaire a diminué tandis que la part des produits de taux ainsi que des actions, assimilés et participations a légèrement augmenté.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont mises en place périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a été réalisée suite à :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VVC)	31/12/2019	31/12/2018
AAA – A	87 %	91 %
BBB ou moins – Non noté	13 %	9 %
TOTAL	100 %	100 %

SCR

Détail du SCR de crédit (en milliers d'euros)

SCR de marché	3 015
SCR <i>spread</i>	1 394
SCR de contrepartie	351

Le SCR de *spread* est un risque important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente un peu plus de 5 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines en portefeuille a diminué cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

Risque de contrepartie

Sur la réassurance, en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la direction financière sera informée.

b. Suivi du risque

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a été réalisée suite à :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2019, la totalité des actifs, hors UC, détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution des risques

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 15 prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » : il préconise une surveillance régulière des rachats par la direction des risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 7 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution des risques

La part du SCR opérationnel a légèrement diminué sur l'année 2019.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour ICM LIFE SA.

3. Gestion des risques

a. Politique d'atténuation des risques

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), belge (1), luxembourgeois (1) et espagnol (2).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information du GACM SA, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Le GACM SA est associé, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

L'exercice de PRA 2019 s'est avéré concluant pour le GACM SA : la reconstruction des bases de données et des applicatifs a respecté les délais maximums d'indisponibilité tolérée.

b. Suivi des risques

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

En 2019, un test de repli des collaborateurs d'ICM LIFE SA a été organisé sur le site de repli à Munsbach (test en cas d'indisponibilité des locaux).

Un test de bascule sur le serveur de secours de Howald, puis de retour à la normale a également été effectué (test en cas de panne informatique).

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifique « sécurité des systèmes d'information ».

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt ICM LIFE SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

2. Exposition aux risques

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude à la fois sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée. Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au GACM SA permet de couvrir le cyber-risque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, ICM LIFE SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3. Gestion des risques

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité du GACM SA, sa société mère.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

ICM LIFE SA utilise la formule standard Solvabilité II pour mesurer ses fonds propres éligibles et son besoin en capital.

Les matrices de corrélations entre module et sous-module de risque sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	35
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	32	D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	35
2. Valorisation des actifs financiers	32	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	35
3. Autres actifs	33	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	35
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34		
1. Tableau récapitulatif par activité	34		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	34		
3. Hypothèses principales	34		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	35		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	35		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations incorporelles	0	1	- 1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	5	5	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	82 380	76 532	5 849
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés*	249 017	248 327	690
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 336	1 310	26
Autres actifs	729	138	591
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	4 348	5 037	- 690
TOTAL DE L'ACTIF	337 816	331 351	6 465

* Ce reclassement vise à neutraliser la sur-représentation des actifs en UC en regard des provisions mathématiques à hauteur des prélèvements de gestion non désinvestis à la date d'arrêté.

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	53 795	48 318	5 477
Provisions techniques UC et indexés	249 982	248 327	1 654
Autres passifs	1 537	1 260	277
TOTAL DU PASSIF	305 314	297 905	7 409
Capitaux propres	32 502	33 446	- 944

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA hors coupon couru repose sur une récupération automatique de valeur de marché *via* la banque dépositaire de la société.

La valorisation (hors coupon couru) fournie par la banque dépositaire

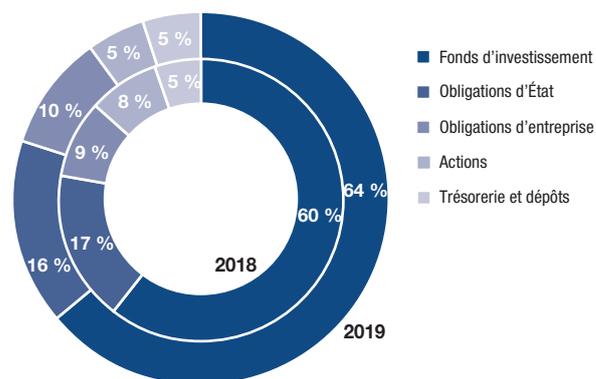
Par principe, la valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA est effectuée par le dépositaire. Cette valorisation des actifs doit correspondre au prix qui serait perçu en cas de vente de ces actifs sur le marché. Une vérification des valorisations fournies par le dépositaire a été réalisée en comparant ces dernières avec celles fournies par le contributeur BLOOMBERG pour les actifs concernés, sans pour autant connaître la place de cotation retenue à l'origine par le dépositaire.

95 % des actifs de la société ICM LIFE SA sont actuellement valorisés en valeur de marché. Les 5 % restants correspondent principalement à la valorisation en prix de revient des liquidités (5 %).

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers d'ICM LIFE SA (hors coupon couru) sont principalement composés de fonds d'investissement pour 64 % à fin 2019, contre 60 % en 2018.

→ RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2019, soit une valorisation totale de 335 750 milliers d'euros.

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,2 % du total bilan, soit 729 milliers d'euros, et sont composés des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	32	5	27
Autres créances (hors assurances)	63	302	- 238
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	320	42	278
Impôt différé actif	314	180	134
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	729	528	202

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée.

L'impôt différé net actif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
ID revalorisation <i>best estimate</i>	1 772	1 028	744
ID revalorisation actifs financiers	- 1 631	- 1 014	- 617
ID autres retraitements	172	165	7
Impôt différé net actif	314	180	134

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur pour l'entité fiscale indépendante, à savoir 24,94 %.

Au 31 décembre 2019, l'impôt différé actif s'élève à 314 milliers d'euros, contre 180 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II d'ICM LIFE SA se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors santé SLT et UC)	52 851	944	53 795
UC	248 527	1 454	249 982
TOTAL	301 378	2 399	303 777

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs est faite à partir d'hypothèses sur la mortalité, les rachats, les frais, la participation aux bénéfices... Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

La directive Solvabilité II précise que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance-vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Toutes ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros.

L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les *cash-flows* issus du passif. Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des *cash-flows* du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2020.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart	Écart en %
Provisions techniques SII	303 777	304 068	291	0,1 %
Fonds propres disponibles	32 502	32 283	- 219	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	32 502	32 283	- 219	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	32 188	31 897	- 291	- 0,9 %
SCR	5 339	5 578	239	4,5 %
Ratio de couverture du SCR	609 %	579 %	- 30 pts	- 4,9 %
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	870 %	862 %	- 8 pts	- 0,9 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 609 % à 579 %, soit une baisse de 30 points par rapport au *ratio* de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 870 % à 862 %, soit une baisse de 8 points par rapport au *ratio* de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en milliers d'euros)	Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors santé SLT et UC)	48 318	52 851	944	53 795
UC	248 327	248 527	1 454	249 982
TOTAL	296 645	301 378	2 399	303 777

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les *cash-flows* futurs, revalorisés de la participation aux

bénéfices futurs pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 0,5 % du total bilan, soit 1 537 milliers d'euros et sont composés de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	239	272	- 33
Dettes nées d'opérations d'assurance	515	1 194	- 679
Autres dettes (hors assurance)	444	575	- 131
Autres dettes (hors établissements de crédit)	277	0	277
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	62	85	- 23
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	1 537	2 127	- 589

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses relatives aux comportements des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	38	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
1. Politique de gestion des fonds propres	38		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	38		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII	39	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	41
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	39		
B. SCR ET MCR	40	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
1. Ratios de solvabilité	40		
2. Points méthodologiques	40		
3. Résultats	41		

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), le responsable de la fonction clé gestion des risques devra s'assurer :

- qu'une analyse approfondie de ses caractéristiques soit effectuée afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;
- qu'une émission d'éléments de fonds propres est compatible avec le plan de gestion du capital ;
- de mettre à jour la politique de gestion du capital.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction clé gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 32 502 milliers d'euros à fin 2019, contre 32 337 milliers d'euros à fin 2018. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital en actions ordinaires	24 050	24 050	0	0 %
Réserve de réconciliation	8 138	8 108	31	0 %
Position nette active d'impôts différés	314	180	134	75 %
Fonds propres SII disponibles	32 502	32 337	165	1 %

Le capital social

Le capital social de la société ICM LIFE SA, entièrement appelé, s'élève à 24 050 milliers d'euros à fin 2019, montant inchangé par rapport à fin 2018.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation représente 8 138 milliers d'euros à fin 2019, en baisse de 31 milliers d'euros par rapport à fin 2018. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 9 396 milliers d'euros à fin 2019, contre 8 798 milliers d'euros à fin 2018 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente 1 258 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2019, contre 690 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2018.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres

Dans le cas de la société ICM LIFE SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

Position nette active d'impôt différé

Au 31 décembre 2019, le montant de l'impôt différé actif est de 314 milliers d'euros contre 180 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres Solvabilité I vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital social et primes d'émission	24 050	24 050	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	9 396	8 798	598	7 %
Capitaux propres comptables	33 446	32 848	598	2 %
Réévaluation des placements	5 849	3 264	2 585	79 %
Réévaluation des provisions techniques	- 7 106	- 3 953	- 3 153	- 80 %
Autres ajustements de valeurs	- 1	- 1	0	- 3 %
Position nette active d'impôts différés	314	180	134	
Capitaux propres SII	32 502	32 337	165	1 %
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	32 502	32 337	165	1 %

Tableau établi sur la base des QRT S.02, S.23 et S.29.

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles d'ICM LIFE SA au 31 décembre 2019 s'élèvent à 32 502 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de niveau 1 non restreints (99 %).

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 138	8 138			
Impôt différé actif	314				314
Fonds propres SII disponibles	32 502	32 188	0	0	314

Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 32 502 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 138	8 138			
Impôt différé actif	314				314
Fonds propres SII éligibles SCR	32 502	32 188	0	0	314

Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 32 188 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 138	8 138			
Impôt différé actif	0				0
Fonds propres SII éligibles MCR	32 188	32 188	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	32 502
SCR	5 339
Ratio de couverture du SCR	609 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	32 188
MCR	3 700
Ratio de couverture du MCR	870 %

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 69 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôts

La société a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

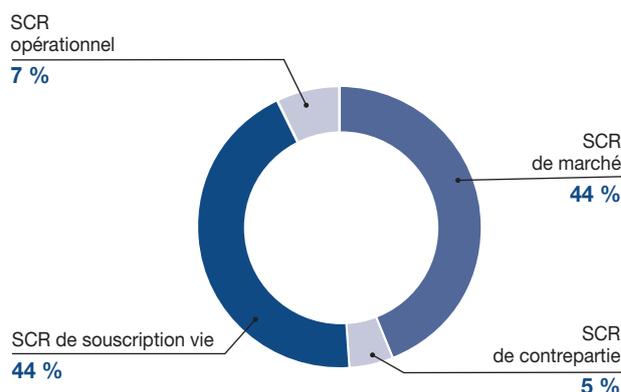
3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2019 s'élève à 5 339 milliers d'euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	3 015
SCR de contrepartie	351
SCR de souscription vie	3 019
Effets de diversification	- 1 492
BSCR	4 893
SCR opérationnel	446
Ajustement pour impôts	0
SCR FINAL	5 339

Le SCR de la société est principalement constitué du SCR de marché et du SCR de souscription vie.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

5

GESTION DU CAPITAL

NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

6

ANNEXES



États publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S050201	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance-vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2019
 Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	314
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	82 380
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	71 744
Obligations d'État	R0140	48 217
Obligations d'entreprise	R0150	23 527
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 637
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	249 017
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 336
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 336
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 336
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	32
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	63
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 348
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	320
Total de l'actif	R0500	337 816

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	53 795
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	53 795
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	52 851
Marge de risque	R0680	944
Provisions techniques UC et indexés	R0690	249 982
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	248 527
Marge de risque	R0720	1 454
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	28
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	277
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	515
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	239
Autres dettes (hors assurance)	R0840	444
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	33
Total du passif	R0900	305 314
Excédent d'actif sur passif	R1000	32 502

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0070
R0010	LU		
	C0080	C0090	C0140

Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200	0	0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300	0	0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400	0	0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500	0	0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance sans participation aux bénéfices	Assurance individuelle et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et hors des engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (sauf hors santé, y compris SIC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et hors des engagements d'assurance santé	Rassurance santé (Rassurance acceptée)	Total (sauf santé et à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	C0160			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/cotés véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020														
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque															
Meilleure estimation															
Meilleure estimation brute	R0030	50 255		248 527				2 595			301 378				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/cotés véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080							1 336			1 336				
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/cotés véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	50 255		248 527				1 261			300 042				
Marge de risque	R0100	7831	1 454				182				2 369				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110														
Meilleure estimation	R0120														
Marge de risque	R0130														
Provisions techniques - Total	R0200	51 018	249 982				2 777				303 777				

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	303 777	0	0	0	0
Fonds propres de base	R0020	32 502	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	32 502	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 339	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	32 188	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	14 717	14 717			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	9 333	9 333			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	8 138	8 138			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	314				314
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	32 502	32 188	0	0	314
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	32 502	32 188	0	0	314
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	32 188	32 188	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	32 502	32 188	0	0	314
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	32 188	32 188	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 339				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	6,09				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,70				

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2019
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02
Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	32 502
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	24 364
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	8 138
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 937		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	351		
Risque de souscription en vie	R0030	2 730		0
Risque de souscription en santé	R0040	0		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		0
Diversification	R0060	-1 776		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 242		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	446
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 350
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 339
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 339
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approach to tax rate

		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2019
 Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	3 326

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	46 288	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 967	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	248 527	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 259	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 326
Capital de solvabilité requis	R0310	5 339
Plafond du MCR	R0320	2 403
Plancher du MCR	R0330	1 335
MCR combiné	R0340	2 403
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

